

Office fédéral de l'énergie OFEN Section Force hydraulique

Statistique des aménagements hydroélectriques de la Suisse

Tableau 13 / AR Centrales existantes avec part de souveraineté du canton de: Appenzell Rh.-Ext. (classées selon la date de la première mise en service)

Etat au: 1er janvier 2020 Numéro de Nom de la centrale Mise en service Débit Puissance Puissance max. Production movenne escomptée la centrale maximal des disponible aux (Pompage-turbinage non compris) turbiné turbines bornes des alternateurs Pre-**Après** (Débit (Puissance (Puissance (Consomation d'énergie moyenne) mière dernière maximal installée max. absorbée (Pompage-turbinage non compris) transforrefoulé) par les moteurs) des mation pompes) Hiver Eté Année (GWh) (m3/s)(MW) (MW) (GWh) (GWh) 1 106100 Lochmühle 2003 0.60 0.09 0.23 0.42 1898 0.09 0.20 2 107500 Kubel 1900 1976 18.00 8.39 9.39 7.55 9.69 17.23 3 106000 Gstaldenbach, Heiden 1902 1982 0.45 0.45 0.45 1.00 1.00 2.00 4 107425 Rossfall 1903 1991 0.62 0.38 0.33 0.80 1.20 2.00 5 107450 Zürchersmühle 1907 1987 2.30 0.88 0.91 1.79 0.36 0.36 9.67 10.63 10.42 13.02 23.44

- Energie de pompage pour l'accumulation saisonnière non déduite.

Ittigen, le 30.4.2020 Page: 1 / 1

⁻ Seules les centrales d'une puissance maximale égale ou supérieure à 300 kW sont prises en considération.

⁻ Dans la colonne 'Numéro de la centrale', les aménagements internationaux sont notés par un 'l', les aménagements intercantonaux par un '*'.

⁻ Aménagements internationaux: pour la puissance et l'énergie, seule la part de souveraineté suisse est prise en considération.

⁻ Aménagements intercantonaux: la puissance et l'énergie sont prises en compte selon les parts de souveraineté cantonales fixées.